MAIRIE
2 Place de la Mairie
Bains-sur-Oust
35600
Tél. : 02.99.91.70.87

N° 2025 – 169

Envoyé en préfecture le 12/01/2026
Reçu en préfecture le 12/01/2026
Publié le
ID : 035-213500135-20251218-D2025169-DE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE de CONVOCATION :
12/12/2025

Nombre de CONSEILLERS :

En exercice	……. 23
Présents	……. 19
Votants	……. 22

Objet :

FINANCES

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit décembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BAINS-sur-OUST, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel BARRE, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :
M.M. Daniel BARRE - Marie-Laure PONDARD - Philippe ELLEOUET - Didier LE STUNFF - Nathalie MORICE - Philippe RENAUD - Marie-Armelle JOLLY - Gilbert GUÉRIF - Joël CRUBLET - Hervé BÉRARD - Marie-Christine PRAUD - Christine CHÉRAUD - Patrick FONTAINE - Françoise GUYOT - Isabelle HURTEL - Antoine LAGNEAU, Jacques FRANÇOIS, Philippe THOMAZO et Jean-Marc CARREAU.

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :
M. Jean-François HÉLIN ayant donné procuration à M. Philippe ELLEOUET
Mme Marine GOYON ayant donné procuration à M. Françoise GUYOT
Mme Dominique HEMERY ayant donné procuration à Mme M-Laure PONDARD
Mme Maryse ROYER

SECRETAIRE : Madame Christine CHÉRAUD

2025. 169 / TARIFS COMMUNAUX 2026: centre de loisirs Nominoë

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'appliquer à compter du 1er janvier 2026 les tarifs du centre de loisirs Nominoë, comme suit :

Quotient familial CAF ou MSA	tranche 1	tranche 2	tranche 3	tranche 4	tranche 5	tranche 6
	0 à 500	501 à 750	751 à 900	901 à 1200	1201 et +	extérieur
JOURNÉE SANS REPAS	7.30 €	8.90 €	10.45 €	12 €	13.60 €	20.00 €
½ JOURNÉE SANS REPAS	4.20 €	5.20 €	6.30 €	7.30 €	8.40 €	15.00 €
REPAS	4.41 €					

Dégressivité de 0,50 € pour le 2ème enfant et 1 € pour le 3ème enfant et plus, sur des présences identiques des enfants, à la journée, avec ou sans repas.

Des forfaits sont ajoutés aux tarifs indiqués ci-dessus en cas d'organisation :

- d'un **mini camp** : 12.50 € par nuit et par enfant (forfait comprenant le repas du soir, nuit dans un camping, petit-déjeuner)
- d'une **nuit sous tente** : 9 € par nuit et par enfant (forfait comprenant le repas du soir, nuit au centre de loisirs, petit-déjeuner)
- d'une **soirée** (activité qui se déroule après le centre de loisirs pour se terminer vers 21h) : forfait supplémentaire de + 7€ par enfant (forfait comprenant le repas du soir et l'animation de la soirée).

Envoyé en préfecture le 12/01/2026
Reçu en préfecture le 12/01/2026
Publié le
ID : 035-213500135-20251218-D2025169-DE

Tarifs mini-camp 2026, selon le quotient familial des familles pour 5 jours & 4 nuits :

	Montant journée	Montant semaine (jx5)	Forfait nuit (x4)	**MONTANT TOTAL**
Pour la tranche 1	11,71 €	58.55 €	50 €	108.55 €
Pour la tranche 2	13.31 €	66.55 €	50 €	116.55 €
Pour la tranche 3	14,86 €	74.30 €	50 €	124.30 €
Pour la tranche 4	16.41 €	82.05 €	50 €	132,05 €
Pour la tranche 5	18.01 €	90.05 €	50 €	140.05 €
Pour la tranche 6	24.41 €	122.05 €	50 €	172.05 €

Les familles titulaires de bons vacances (CAF ou MSA) peuvent bénéficier de tarifs variables selon les caisses. Dans ce cas, elles se renseignent directement au secrétariat du centre de loisirs Nominoë.

Pour extrait certifié conforme,
Monsieur le Maire,
Daniel BARRE